

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE  
08 avril 2026

DATE DE CONVOCATION  
02 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE  
10 avril 2026

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 31

PROCURATION(S) 2

VOTANTS 33

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **HUIT AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, SVINH, RABOTOT  
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, DORDAIN, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL, ABOKI, YERLIKAYA, CARDONA GIL, FOUAK, CADEIA, VINCENT, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM MARC et GUILLON.

**Était absent :** M. NDIAYE

**Avaient donné pouvoir :** M. MARC à M. AÏT BABA, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE.

Mme Fadilla BENAMARA

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, MARQUE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, LE FAUCHEUR, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, BEAUTE, ZAPPIA, BRENA.

### COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

### Délégation n°2 : FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX

**Décision n° DCM 2026-011 – fixant le montant de la redevance due pour occupation du domaine public par les commerçants ambulants alimentaires pour un évènement : la rolivaloise 2026**

Le tarif de la redevance due pour occupation du domaine public par les commerçants ambulants alimentaires est le suivant :

|  | Unité   | Tarif   |
|--|---|---------|
| La Rolivaloise 8 mars 2026<br>Esplanade de la Mairie | Accusé de réception en préfecture<br>027-212707012-20260406-D-26-04-CR-DE<br>Date de télétransmission : 10/04/2026<br>Date de réception préfecture : 10/04/2026<br>/ Jour | 20.00 € |

**Délégation n°4 : MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRE**

**Décision n° DCM 2026-001 – M2020/07 relatif à l'exploitation maintenance des installations de CVC et traitements d'eaux de la piscine municipale de la commune de Val-de-Reuil - avenant n°02**

**Objet de l'avenant :** prolongation de la durée du marché du 8 janvier 2026 au 7 janvier 2027. Cette prolongation d'un an, fondée sur l'article L2194-1, 5° du code de la commande publique, ne constitue pas une modification substantielle du marché initial.

Le montant du marché est ainsi modifié :

**Titulaire :** ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTIONS, sise 2 bis rue d'Alembert à LE PETIT QUEVILLY (76140),

|                           | Montant HT                | Variation |
|---------------------------|---------------------------|-----------|
| Montant initial           | 756 348,50 €              | -         |
| Avenant 1                 | Sans incidence financière | -         |
| Avenant 2                 | 141 562,11€               | 18,72%    |
| Marché initial + Avenants | 897 910,61€               | 18,72%    |

**Décision n° DCM-2026-002– M25 26 relatifs à l'aménagement des voies structurantes dans le cadre de l'ANRU - chaussée du parc et route des sablons - lot 01 – VRD -attribution**

**Objet du marché :** Réalisation de travaux de voirie et réseaux divers d'aménagement des voies chaussée du parc et route des sablons.

**Titulaire :** SAS VIAFRANCE NORMANDIE, sise Parc d'Activités de la Fringale à VAL-DE-REUIL (27100)

**Montant du marché :** 2 045 106,89 € HT soit 2 484 128,27 € TTC

**Décision n° DCM-2026-003– M25 26 relatifs à l'aménagement des voies structurantes dans le cadre de l'ANRU - chaussée du parc et route des sablons - lot 02 – plantations - attribution**

**Objet du marché :** Réalisation de travaux de voirie et réseaux divers d'aménagement des voies chaussée du parc et route des sablons.

**Titulaire :** la SAS TERIDEAL NORMANDIE, sise 4, route des Ondelles à BELBEUF (76240)

**Montant du marché :** 461 255,95 € HT soit 553 507,14 € TTC

**Décision n° DCM 2026-004 – M25-27 relatif à l'aménagement d'un terrain multisports de proximité route des lacs – Attribution**

**Objet du marché :** Réalisation de l'aménagement d'un terrain multisports de proximité route des lacs

**Titulaire :** PREMIER'S FRANCE sise, 38A ZI Les Grands Champs, à AIGREFEUILLE D'AUNIS (17290)

**Montant du marché :** (Base + PSE1) de 78 736.41 € HT soit 94 483.69 € TTC.

**Décision n° DCM 2026-015 – portant sur l’attribution de l’accord-cadre n° m25\_14 relatifs aux prestations d’élagage pour la commune de Val-de-Reuil**

**Objet de l’accord-** : prestations d’élagage pour la commune de Val-de-Reuil

**Titulaire** : SAS PINSON PAYSAGE NORMANDIE, sise ZAC de la route des Lacs – voie des Coutures à VAL-DE-REUIL (27100)

**Montant du marché** : de 20 000 euros minimum et de 105 000 euros maximum pour une durée initiale de deux ans, renouvelable 1 fois par tacite reconduction sans que la durée totale n’excède 4 ans.

**Montant estimatif** : d’un montant estimatif de 190 360,65 € HT pour 4 ans

**Délégation n°8 : ACTION EN JUSTICE**

**Décision n° DCM-2026-012 - portant désignation d’un avocat SELARL Huon Sarfati dans le cadre de la requête n° 2600698-4**

**De désigner** la SELARL HUON SARFATI, cabinet d’avocats, 33, avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), afin de représenter la commune de Val-de-Reuil, défenderesse devant le tribunal administratif de Rouen suite à la requête n° 2600698-4 déposée par la SA SMACL ASSURANCES tendant à contester le titre de recettes émis par le comptable public de la commune suite à la lettre d’accord sur dommages dégâts des eaux survenus au théâtre de l’Arsenal le 8 juin 2020.

**Décision n° DCM-2026-013 - portant désignation d’un avocat SELARL Huon Sarfati dans le cadre la requête N° 2506049-3**

**De désigner** la SELARL HUON SARFATI, cabinet d’avocats, 33, avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), afin de représenter la commune de Val-de-Reuil, défenderesse devant le tribunal administratif de Rouen suite à la requête n° 2506049-3 déposée par une habitante tendant à demander la une indemnisation en raison de l’enlèvement puis de la destruction de son véhicule.

**Délégation n°16 : CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

**Décision n°DCM-2026-018 : Délivrance** de la concession dans le cimetière communal, Carré T Emplacement 16BIS pour une durée de 15 ans.

**Décision n°DCM-2026-019 : Délivrance** de la concession dans le cimetière communal, Carré Q Emplacement 6 pour une durée de 50 ans.

**Décision n°DCM-2026-020 : Délivrance** de la concession dans le cimetière communal, allée N Emplacement 729 bis pour une durée de 30 ans.

**Décision n°DCM-2026-021 : Délivrance** de la concession dans le cimetière communal, columbarium N°12 case n°81 pour une durée de 15 ans.

**Décision n°DCM-2026-023 : Délivrance** de la concession dans le cimetière communal, allée Q Emplacement 69 pour une durée de 30 ans.

**Décision n°DCM-2026-024 : Délivrance** de la concession dans le cimetière communal, allée U Emplacement 823 pour une durée de 50 ans.

**Décision n°DCM-2026-025 : Délivrance** de la concession dans le cimetière communal, Carré Q Emplacement 83 pour une durée de 30 ans.

**Décision n°DCM-2026-026 : Délivrance** de la concession dans le cimetière communal, allée R Emplacement 151 pour une durée de 50 ans.

**Décision n°DCM-2026-027 : Délivrance** de la concession dans le cimetière communal, allée L, Emplacement 197 Bis pour une durée de 50 ans.

|  |
|--|
| <b>Délégation n°22 : RENOUVELLEMENT D'ADHESION AUX ASSOCIATIONS DONT LA COMMUNE EST MEMBRE</b> |
|--|

**Décision n° DCM-2026-005-** relative au versement de la cotisation annuelle à l'association « villes internet » 2026

**Association :** Ville Internet  
**Montant de la cotisation :** 927,99 €

**Décision n° DCM-2026-007-** relative au renouvellement de l'adhésion à l'association « coter numérique »

**Association :** « coTer Numérique » dont le siège social est situé, Hôtel ville de Chelles, Parc Émile FOUCHARD à CHELLES (77500)  
**Montant de la cotisation :** 160,00€

**Décision n° DCM-2026-008-** relative au versement de la cotisation annuelle à la fédération française « villages et villes sages » 2026

**Association :** fédération française « villages et villes sages »  
**Montant de la cotisation :** 570,00€

**Décision n° DCM-2026-009-** relative au versement de la cotisation annuelle au conseil national des villes et villages fleuris - label « villes et villages fleuris »

**Association :** Conseil National des Villes et Villages Fleuris et au label « Villes et Villages Fleuris »  
**Montant de la cotisation :** 390,00€

**Décision n° DCM-2026-017-** relative au versement de la cotisation annuelle versée à l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité -2026

**Association :** l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF)  
**Montant de la cotisation :** 2 590,00€

**Décision n° DCM-2026-028-** relative au versement de la cotisation annuelle versée au club des maires et de la rénovation urbaine - com'publics

**Association :** Club des Maires et de la Rénovation Urbaine - Com'Publics  
**Montant de la cotisation :** 1 500,00€

**Décision n° DCM-2026-031-** relative au versement de la cotisation annuelle versée à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) - 2026

**Association :** l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)  
**Montant de la cotisation :** 871.30€

### **Délégation n°23 : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Décision n° DCM-2026-006-** demande de subvention – fonctionnement 2026 contrat de ville – opération « jardin(s) d'été »

**Sollicitation** d'une aide financière dans le cadre du contrat de Ville, la participation financière d'un montant total de 28 600 € auprès des partenaires suivants :

- Auprès de l'État : une subvention d'un montant de 17 600 €,
- Auprès de l'Agglomération Seine-Eure : une subvention d'un montant de 11 000 €,

**Décision n° DCM-2026-010-** fonctionnement 2026 caisse d'allocations familiales de l'Eure passerelle vers l'avenir

**Sollicitation** pour 2026 auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure, une subvention d'un montant à hauteur de 2 800.00 € pour le financement dans le cadre de la Convention Territoriale Globale visant à créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle, de la commune de Val-de-Reuil.

**Le cout de l'opération est de 34 000 € TTC.**

**Décision n° DCM-2026-029-** demande de subvention auprès de la préfecture de l'Eure dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR)

**Sollicitation** auprès de la Préfecture de l'Eure, dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, une subvention de 4 500.00 € pour le financement d'une action de sécurité routière auprès des adolescents et la construction d'une piste routière à l'école Jean Moulin.

**Décision n° DCM-2026-030-** demande de subvention auprès de la caisse d'allocations familiales de l'Eure pour l'équipement des structures petite enfance

**Sollicitation** auprès de la Caisse d'allocations familiales de l'Eure, une subvention d'un montant à hauteur de 12 054.08 € pour le renouvellement

et l'acquisition de nouveaux équipements destinés aux structures d'accueil de la petite enfance.

Le présent compte-rendu de délégations sera transmis à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**

